



Quelle politique de protection sociale est susceptible de promouvoir l'autonomisation économique des femmes au Burkina Faso ?

Par Farida KOINDA, Salamata LOABA, Wamadini dite Minata SOURATIE, Noé Sougrinooma BIRBA, Tahélé KABORE, Boama Brigitte THIOMBIANO

Messages Clés

- **Les transferts monétaires aux ménages ruraux pauvres auraient un impact positif sur la consommation des ménages, mais négatif sur l'offre de travail des femmes.**
- **La subvention des services de garde d'enfants aurait un impact positif sur l'emploi des femmes.**
- **La politique de subvention des services de garde d'enfants ressort être une politique d'amélioration du bien-être pour l'ensemble de la population.**

Contraintes à la participation des femmes sur le marché du travail au Burkina Faso

Les femmes sont fortement désavantagées au Burkina Faso, notamment sur le marché de l'emploi :

- En 2022, l'indice d'inégalité de genre estimé à 0,66, classe le Burkina Faso 115/144 au monde et 24/36 en Afrique subsaharienne.
- Le taux d'activité est généralement plus faible chez les femmes (58,3% contre 73,1% chez les hommes),
- Elles sont moins représentées dans le secteur formel : 32,5% des travailleurs de la fonction publique et 24,1% des travailleurs des entreprises privées formelles;
- En contrepartie, elles sont beaucoup plus présentes dans le secteur informel, où travaillent 97,5% des femmes contre 93,5% des hommes;
- L'emploi vulnérable est aussi plus élevé chez les femmes (89,8%) contre 83,8% chez les hommes en 2021;

On note aussi l'absence de politiques de protection sociale efficace qui permettraient de réduire la vulnérabilité des femmes, en adressant notamment les enjeux et facteurs qui entravent leur participation au marché de l'emploi – tels que :

- L'exclusion des femmes de la plupart des régimes contributifs et de protection sociale;
- La surallocation des travaux domestiques aux femmes: 2,7 heures par jour, contre 0,2 heure pour les hommes;
- La faible couverture des structures de garde d'enfants.

Les initiatives gouvernementales associées

De par la nature de leurs objectifs et cibles, plusieurs initiatives gouvernementales sont directement concernées par les enjeux et contraintes liés à la participation des femmes sur le marché du travail au Burkina Faso – telles que:

- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) 5 et 8
- La Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS)
- Le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)
- La Politique Sectorielle « emploi, travail et protection sociale »



Les options de politiques

Les politiques gouvernementales existantes visent principalement à promouvoir un emploi productif, un travail décent et une protection sociale, surtout en faveur des jeunes et des femmes au pays.

Aux vues de ces orientations générales (des politiques existantes), et considérant les enjeux spécifiques auxquels sont confrontées les femmes dans leur accès à l'emploi, une équipe de chercheurs locaux a identifié deux options de politiques de protection sociale ayant le potentiel de contribuer à favoriser la participation des femmes sur le marché du travail. Soit :

1. **une hausse de 15% des transferts monétaires aux ménages vulnérables**, suivant les modalités de la politique de transferts existantes de la PNPS.
2. **la subvention des services de garde d'enfants** – à hauteur de 48% des coûts encourus par un ménage pour les services d'une garderie privée.

L'équipe de recherche a ensuite procédé à une évaluation comparative de ces deux options de politiques, simulées sur la base d'un investissement équivalent – i.e. la valeur (monétaire) totale de la subvention des services de garde correspondant au montant que représenterait la hausse de 15% des transferts aux ménages. Dans les deux cas, l'État finance cette dépense additionnelle en augmentant la taxe sur les produits extractifs.

Cette évaluation a d'abord fait l'objet d'une étude scientifique, pour laquelle les chercheurs ont eu recours à une méthode de simulation par un modèle d'équilibre général calculable (EGC), qui permet d'apprécier les effets directs et indirects d'une politique à l'échelle macroéconomique (voir encadré ci-dessous). Dans cette étude, les deux options ont été évaluées en fonction des effets sur l'emploi des femmes, ainsi que sur le bien être des ménages - i.e. sur le revenu, la consommation réelle et la production domestique.

Au-delà de leur étude, les chercheurs ont également utilisé les principaux critères utilisés pour l'évaluation des politiques publiques au Burkina Faso, afin de comparer les deux options en fonction des intérêts et contraintes du politique, et donc de la perspective des décideurs.



Un mot sur l'approche méthodologique

Un modèle d'équilibre général calculable est une technique de simulation qui permet de comparer l'état d'une économie suivant différents scénarios ou chocs – soit de politiques, événements, ou autres changements subis. Lors de la simulation, la politique ou le choc simulé est le seul changement qui est introduit dans le modèle, ce qui implique que les effets résultant du choc sont « isolés » de tout autre choc ou événement qui pourrait survenir simultanément et affecter l'économie.

Ainsi, les résultats des simulations en MEGC ne doivent servir qu'à "guider" les processus décisionnels, sans créer d'attentes spécifiques en matière d'impacts quantifiés des interventions mises en œuvre, car ces impacts seront nécessairement affectés par un grand nombre de facteurs concurrentiels, événements et changements des conditions environnantes, qui ne peuvent pas être pris en compte dans le modèle.

Principaux résultats

Il ressort des résultats (voir le tableau 1) que :

- La hausse des transferts monétaires aux ménages ruraux pauvres accroît la consommation des ménages. Par contre, elle contribue à l'augmentation de la production domestique et a un impact négatif sur l'offre de travail des femmes avec une baisse annuelle moyenne de 0,09%, pour l'offre de travail qualifié des femmes, et de 0,17% pour l'offre de travail non qualifié des femmes.
- La subvention aux services de garde d'enfants entraîne une baisse de la production domestique au profit de l'emploi salarié avec une hausse de 0,73% du travail qualifié des femmes, et de 0,37% du travail non qualifié (en moyenne par an).

Tableau 1 : Impact des options de politiques de protection sociale (%)

Comment accroître l'autonomisation économique des femmes ?	Option 1. Transferts monétaires aux ménages ruraux pauvres	Option 2. Subvention des services de garde d'enfants
Impact sur l'emploi des femmes non qualifiées	-0,17	+0,37
Impact sur l'emploi des femmes qualifiées	-0,09	+0,73
Impact sur la production domestique des femmes non qualifiées	+0,09	-0,35
Impact sur la production domestique des femmes qualifiées	+0,31	-1,88
Impact sur le revenu des ménages	+0,11	+0,07
Impact sur la consommation des ménages	+0,06	+0,15
Impact sur la croissance économique	+0,04	+0,13
Impact sur le taux de pauvreté	-1,27	-0,121
Coût / annuel	22 118 millions Francs CFA	22 118 millions Francs CFA
Financement : Taxe sur les produits d'extractifs (%)	+12,82	+11,18

Source : Auteurs, à partir des résultats des simulations réalisées, grâce à un modèle d'équilibre général calculable dynamique

Des résultats de cette recherche, la politique de subvention a des résultats positifs au regard des critères d'évaluation du point de vue de la décision politique. En effet, cette option s'avère :

- **Pertinente** et cohérente et peut être mise en œuvre car elle est conforme avec la vision des autorités qui est d'améliorer l'autonomisation économique des femmes;
- **Réalisable** d'un point de vue budgétaire car les possibilités en matière de recouvrement fiscal dans le secteur minier pour financer la politique existent;
- **Efficace** en termes d'autonomisation des femmes car l'offre de travail marchand augmente pour les femmes.
- **Efficiente** (comparativement) car la taxe à supporter est inférieure par rapport à la politique de transfert, et aussi considérant ses effets « pro-emploi »;
- **Équitable** car elle contribue à améliorer l'autonomisation des femmes (équité des genres), à diminuer la charge des tâches domestiques des femmes mais aussi parce que toutes les catégories de ménages peuvent en bénéficier, et l'impact est plus important pour les ménages pauvres.
- **Acceptable** – i) sur le plan légal, à l'image de la subvention au post-primaire, et parce qu'elle contribue à la réalisation des ODD auxquels les autorités ont souscrit, et ii) sur le plan culturel, car depuis plus d'une décennie la sensibilisation à l'éducation des filles et à l'autonomisation a permis de comprendre le rôle fondamental que joue la femme dans la société.
- **Viable** car elle a cette chance de durer dans le temps et d'atteindre les objectifs assignés.



Recommandations

À la lumière des résultats de leurs analyses, l'équipe de recherche soumet ainsi les recommandations suivantes à l'endroit des autorités publiques :

- (1) **Adopter une politique de subvention des services de garde d'enfants**, surtout pour les ménages pauvres. Pour ce faire, l'État peut appliquer la subvention de 48% aux garderies privées.
 - Par ailleurs, l'État doit également renforcer la création des garderies publiques et poursuivre la construction de crèches dans les lieux de travail.
- (2) Comme la subvention des services de garde d'enfants affecte davantage l'offre de travail qualifié des femmes, **l'État devrait poursuivre la politique de scolarisation et de formation des filles**, notamment par la réduction ou la suppression des frais d'inscription et autres frais scolaires pour les filles.
- (3) **Réorienter la politique de transferts monétaires**, en fonction des objectifs et des spécificités des ménages.
 - Pour des ménages ayant subi des chocs climatiques ou tout autre, des transferts en termes d'équipements, de travail pour les femmes, de semences, et d'aménagement d'espace cultivable peuvent permettre d'atteindre le résultat en termes d'autonomisation.

Feuille de route

Les principales actions attendues pour la prise en compte et la mise en œuvre des recommandations par les autorités burkinabè pertinentes sont les suivantes :

Au Secrétariat Permanent du Conseil National de la Protection Sociale :

- Appropriation des résultats de la recherche et l'élaboration d'un avant-projet de décret qui serait porté en Conseil des Ministres.

À l'Assemblée nationale :

- Appropriation des résultats pour un meilleur contrôle des actions du gouvernement en matière d'autonomisation économique des femmes
- Proposition et adoption de lois pour accroître l'accès des femmes au marché du travail.

Au Ministère de l'Économie et des Finances :

- Appropriation des résultats et disponibilisation des ressources à travers une budgétisation sensible au genre.

Aux organisations non-gouvernementales (ONG), de la société civile (OSC) et autres associations :

- Appropriation et vulgarisation des résultats de la recherche
- Promotion des recommandations dans le cadre d'actions de lobbying auprès du gouvernement.

Ce document présente une synthèse d'un projet de recherche réalisé avec le soutien financier et technique du Partenariat pour les politiques économiques (PEP), dans le cadre du programme « **Solutions de politiques macroéconomiques pour promouvoir l'autonomisation économique des femmes en Afrique** », financé par William and Flora Hewlett Foundation.

Pour plus d'information sur les résultats scientifiques de l'étude, veuillez consulter le cahier de recherche correspondant de la série **PEP working papers**.

Les points de vue et les opinions exprimés dans cette publication sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux du PEP.

